



Abidjan, le 02 Octobre 2026

Appel d'Offres (AO)

Références /Numéro	Référence : CP02/30030D/2026
Date d'émission	Lundi, 05 Octobre 2026, 08 heures 00 minutes
Date de publication	Mercredi, 07 Octobre 2026, 08 heures 00 minutes
Questions/demandes de clarifications	Du Mercredi, 07 au Mercredi 14 Octobre 2026
Date limite de soumission des offres	Mercredi , 21 Octobre 2026 , 17 heures 00 minutes
Date de dépouillement des offres	lundi, 26 Octobre 2026 , 9 heures 00 minutes
Description	Sélection d'un organisme de communication pour la conception et la diffusion de capsules vidéo en agroécologie.

N°	Items	Eléments de description
1	Contexte et justification	AVSF en consortium avec Commerce Equitable France (CEF) bénéficie d'un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fonds français pour Environnement Mondial (FFEM) pour la mise en œuvre du Programment EQUITÉ. Ce programme vise à Contribuer à la lutte contre la pauvreté par le développement des filières équitables favorables aux petits producteurs, par l'appui à la transition agroécologique et la professionnalisation des coopératives certifiées commerce équitable en Afrique de l'Ouest. Les phases 1 et 2 du programme ÉQUITÉ ont permis des progrès importants en matière d'agroécologie et de renforcement des capacités des organisations paysannes (OP) en Afrique de l'Ouest. Elles ont notamment contribué à la mise en place de systèmes agroforestiers complexes favorables à la protection des sols, ainsi qu'au développement de bio fabriques au sein des coopératives pour la production locale d'intrants organiques. La phase 3 du programme ÉQUITÉ, marquée par la composante « Agroforesterie, cacao biologique et zéro déforestation », vise à consolider ces acquis. Cette phase coïncide avec l'évolution rapide des cadres réglementaires internationaux, caractérisée par deux textes de référence : Le Règlement de l'Union Européenne sur la Déforestation Importée (RDUE) : impose une traçabilité fine du cacao jusqu'à la parcelle et une preuve de non-déforestation.

		• La norme ARS 1000 : renforce les exigences sociales, environnementales et économiques des producteurs et de leurs organisations. Ces normes imposent aux coopératives de produire un cacao durable. Cette démarche innovante vise à : • Assurer la traçabilité complète du cacao. • Améliorer la fertilité des sols via les bio-intrants. • Renforcer l'autonomie des producteurs en agroforesterie. Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif structuré de formation s'avère non seulement opportun, mais stratégique pour garantir la conformité du cacao ouest africain et sécuriser l'accès aux marchés internationaux Pour garantir un impact durable et à grande échelle, le dispositif de formation repose sur un mécanisme de transfert de compétences pyramidal et progressif : • Niveau 1 : Les Maîtres-Formateurs – Pivot stratégique du dispositif, ils sont chargés d'outiller, de coacher et de superviser les techniciens de terrain. • Niveau 2 : Les Techniciens-Formateurs – Acteurs de proximité au sein des coopératives, ils assurent la formation continue et le suivi technique des producteurs. • Niveau 3 : Les Producteurs et Productrices – Bénéficiaires finaux du programme, ils sont accompagnés pour adopter concrètement les innovations agroécologiques et de traçabilité sur leurs parcelles. Le déploiement de ce dispositif s'appuie sur une base méthodologique solide, fruit de réflexions approfondies menées par AVSF, avec l'appui du Réseau FAR et de prestataires spécialisés. Les outils structurants déjà disponibles ou en cours de finalisation comprennent : • L'Étude de faisabilité (2024) : validation de la viabilité technique et institutionnelle du modèle. • La Note de cadrage (2026) : orientation stratégique et définition des règles de gouvernance du dispositif. • Le Référentiel de formation des techniciens : guide de compétences (version consolidée en cours de finalisation). • L'Ingénierie pédagogique par module : déclinaison précise sous forme de scénarios pédagogiques et de fiches de formation. • Le Plan de mise en œuvre opérationnel : feuille de route chronologique et budgétaire pour le déploiement terrain. Afin d'assurer pleinement l'objectif de démultiplication et de pérennisation de la formation, il apparaît essentiel de créer des supports pédagogiques qui vont perdurer au-delà de l'action de formation en elle-même. Pour ce faire, il a été envisagé de produire et de diffuser, sur des plateformes spécialisées, des capsules vidéo destinées à assurer la formation et l'auto-formation d'un public plus élargi. Ces supports pédagogiques audiovisuels concernent exclusivement le parcours « Agroécologie » prévu dans le dispositif de formation (comprenant la mise en place des bio fabriques, la production de bio-intrants et la gestion des systèmes agroforestiers).
--	--	---

		De ce qui précède, les présents termes de référence visent donc à recruter une agence spécialisée en communication audiovisuelle pour produire des capsules vidéo pédagogiques adaptées aux besoins spécifiques des producteurs de cacao du commerce équitable en Afrique de l'Ouest. Cet Appel d'offre vise à sélectionner une (01) Organisation de communication compétente pour la conception et la diffusion de capsules vidéo en agroécologie. Il s'agit spécifiquement de : • Produire et mettre à disposition des ressources didactiques numériques de haute qualité pour l'auto-formation et la formation d'un public élargi en agroécologie. • Transmettre et vulgariser auprès des producteurs de cacao durable (et du grand public) les compétences techniques nécessaires à la maîtrise complète du parcours thématique sur l'agroécologie. • Assurer la diffusion ciblée des capsules vidéo produites sur des plateformes spécialisées reconnues dans le secteur agricole et du développement durable. Cet Appel d'offre constitue une étape de sélection et peut aboutir à l'attribution signature d'un contrat pour l'exécution du marché . Il ne garantit pas un financement automatique.
2	Objet	L'objectif de cet appel d'offre est d'obtenir des offres compétitives de la part d'Organisation de communication professionnelles pour la conception et la diffusion de capsules vidéo en agroécologie.
3	Conditions à remplir pour soumissionner	L'organisation candidate doit : ✓ Être légalement constituée en Côte d'Ivoire (Registre de commerce _RCCM) , Déclaration fiscale d'existence _DFE , etc.) . L'objet du RCCM doit être en lien avec la production audiovisuelle la technopédagogie ,la pédagogie , la digitalisation des compétences. ✓ Disposer d'une attestation de régularité fiscale (ARF) en cas d'adjudication ; ✓ Justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la production audiovisuelle ou de la vulgarisation agricole et spécifiquement en milieu rural/agricole; ✓ Le respect des canevas et des consignes d'élaboration est une condition d'éligibilité des propositions. NB. Les conditions d'éligibilité ci-avant sont cumulatives. Le non-respect de l'une de ces conditions entraîne le rejet du dossier.
4	Présentation de l'offre	La proposition comprend une offre technique et une offre financière et devra inclure les renseignements suivants : A- Proposition Technique Un formulaire de soumission est prévu à cet effet et sera partagé aux organisations qui en feront la demande. Ce formulaire comprend sections suivantes : ○ Cahier des clauses administratives Dans cette partie, le soumissionnaire devra fournir les documents administratifs suivants : ✓ Registre de commerce (RCCM) ✓ Déclaration fiscale d'existence (DFE) ✓ Déclaration d'intégrité signée ✓ Attestation de régularité fiscale (ARF) en cas d'adjudication

		○ Cahier des clauses technique Les candidats doivent détailler les éléments suivants dans la proposition technique en précisant les stratégies spécifiques : - Approche technique et activités clés Dans cette section, les candidats doivent décrire plus en détail les activités ci-dessous spécifiques qu'ils mèneront et les approches proposées pour assurer leur succès. ✓ Expertise Technique et Créative (Expérience générale , Expérience spécifique en milieu rural/agricole, Approche pédagogique, Originalité visuelle) ✓ Compréhension du Besoin et Stratégie (Note de cadrage, Ligne éditoriale) ✓ Maîtrise et adaptation des Codes de communication virtuelle ✓ Moyens Matériels et Logistiques à mobiliser ✓ Méthodologie et Gestion de Projet (Calendrier de production, Composition de l'équipe, Processus de validation, Gestion des risques) Les candidats sont libres de présenter les informations ci-dessus sous forme narrative ou sous forme de tableau. B- Proposition financière Les candidats doivent préparer et soumettre une proposition financière conformément à leurs interventions proposées. Cette proposition devra prendre en compte que les points suivants : ✓ Ressources Humaines (Pré-production et Production) ✓ Logistique et Déplacements (Terrain : 2 Localités) ✓ Post-production (Pour la série de 10 capsules) ✓ Matériel et Droits d'auteur ✓ Un tableau récapitulatif des coûts proposés NB : Un formulaire de soumission est prévu à cet effet et sera partagé aux organisations qui en feront la demande.
5	Période de validité des offres	60 Jours
6	Questions/demandes de clarifications	Les renseignements complémentaires sur cet appel d'offre peuvent être obtenus uniquement par courriel avec en objet « Demande d'informations complémentaires sur 'CP02/30030D/2026' : Sélection d'un organisme de communication » à l'adresse email : soumissionavsfci@gmail.com Agronomes et Vétérinaires Sans frontière (AVSF) ne répondra pas aux questions par téléphone car il deviendra difficile de partager ces mêmes réponses avec les autres soumissionnaires. AVSF répondra par courriel à tous les soumissionnaires simultanément, en incluant les questions de tous les soumissionnaires et leurs réponses correspondantes au plus tard le Vendredi 15 Octobre 2026.
7	Dépôt des offres	Date et heure limite de remise des offres : Mercredi , 21 Octobre 2026 à 17 heures 00 minute, Temps Universel (Coordonné UTC) • Lieu de dépôt des offres : AVSF – Bureau Cote D'Ivoire Riviera Bonoumin , carrefour Eglise REVEIL, Villa No 69, Abidjan Tel : +225 07 16 60 85 34

		• Mode de dépôt ✓ Dépôt physique : AVSF – Bureau Cote D’Ivoire situé à Riviera Bonoumin , carrefour Eglise REVEIL, Villa No 69, Abidjan. ✓ Dépôt électronique : soumissionavsfci@gmail.com • Format de dépôt du dossier (Dépôt physique) ✓ Sous pli fermé présenté en un (01) original et deux (02) copies contenues dans une grande enveloppe avec la mention AO N° « CP02/30030D/2026 » Sélection d’un organisme de communication: “A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”.
8	Procédures de candidature et de sélection des propositions	Les Organisations sont invitées à soumettre une proposition dont le formulaire ainsi que les termes de référence sont obtenus sur demande à l’adresse suivante : soumissionavsfci@gmail.com Tous les dossiers de candidature reçus feront l’objet d’un tri pour obtenir une liste sur la base de conditions d’éligibilité ci-avant décrites ; Les dossiers retenus, verront leur proposition étudiée par un comité de sélection mis en place à cet effet ; La sélection définitive sera faite par le comité de sélection et l’ organisation retenue sera notifiée au même titre que celles qui n’auront pas été retenues ; Seules les propositions techniques ayant obtenu un score minimum de 70 % seront retenues pour l’analyse de leur proposition financière ; L’évaluation des offres se fera sur la base des critères majeurs suivants : EVALUATION TECHNIQUE ○ Expertise Technique et Créative (30 pts) ✓ Le soumissionnaire a une bonne expérience (Au moins deux (02) attestations de bonne exécution de projets similaires et au moins une adresse virtuelle pour le visionnage de projets similaires dans la colonne (Titre de la capsule / film) après avoir écrit le titre de la capsule / film. ✓ Capacité démontrée à vulgariser des concepts complexe ; ✓ Modernité du graphisme, des animations et de la direction artistique. ○ Compréhension du Besoin et Stratégie (25 points) ✓ Le demandeur démontre une bonne compréhension des objectifs du projet et de la cible. ✓ Le ton proposé par le demandeur est cohérent avec l'image de sa structure ○ Maîtrise et adaptation des Codes de communication virtuelle (25 pts) ○ Moyens Matériels et Logistiques (15 pts) ✓ Le demandeur d’une bonne capacité de déploiement autonome dans les 2 zones reculées

		○ Méthodologie et Gestion de Projet (20 pts) ✓ Le demandeur présente un planning réaliste pour la livraison des 10 capsules. ✓ Le demandeur présente avec clarté les étapes de relecture (script, storyboard, montage). ✓ Bons Profils experts de l'équipe dédiés ✓ Le demandeur prévoit des solutions en cas de retard ou de modification majeure EVALUATION FINANCIERE ○ Offre Financière et Juridique (15 points) ✓ Le demandeur présente une bonne structure et la transparence des prix ✓ Le réalisme et la cohérence avec l'offre technique ✓ Les modalités de paiement et conditions contractuelles attrayantes
--	--	---

Le Représentant Pays de AVSF Cote d'Ivoire

